

Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 6 juin 2023 à 20 h à la salle municipale située au 960, 4^e Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents : M. Christian Baril maire
Mme Valérie Giguière conseillère siège #1
M. Quentin Kelhetter conseiller siège #2
M. Robert Gendron conseiller siège #3
Mme Amélie Guay conseillère siège #4
Mme Annie Demers conseillère siège #6
Est absent : Mme Joanne Costo conseillère siège #5

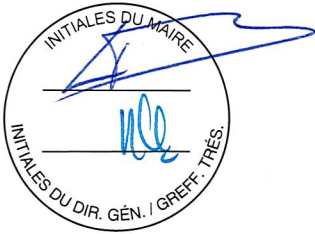
Assistent également à cette séance : Mme Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière et M. Saad Rekkal, chargé de projet.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 00 par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 2 MAI 2023:
 - 3.1 Approbation;
4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
5. ADMINISTRATION :
 - 5.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour;
 - 5.2 Rapport du Maire;
 - 5.3 Congrès annuel :
 - 5.3.1 FQM;
 - 5.3.2 Directrice générale ADMQ;
 - 5.4 Formation CCU et PIIA dérogations mineures – Président CCU;
 - 5.5 Renouvellement de service de soutien juridique 2023-2024;
 - 5.6 OBNL – Comités de la municipalité;
6. GESTION FINANCIÈRE :
 - 6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiement;
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE :
8. TRANSPORT :
 - 8.1 Offre de service de pulvérisation – rang Saint-Joseph;
 - 8.2 Demande de nettoyage de fossés – rang Saint-Joseph;
 - 8.3 Étude géotechnique – Côte du Quai;
9. HYGIÈNE DU MILIEU :
 - 9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts;
 - 9.2 Demande d'utilisation de l'eau – Puits #2;
 - 9.3 Municipalisation Aqueduc rang Saint-Charles :
 - 9.3.1 Offre de services écoute des entrées d'eau et des conduites;
 - 9.3.2 Offre de services excavation;
10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :
 - 10.1 Rapport de permis émis en mai 2023;
 - 10.2 OMH :
 - 10.2.1 Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (SARL);
 - 10.2.2 Programme PHTARL;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- 10.3 Installation et réparations de gouttières : Caserne, salle Bord de l'eau, Calvaire;
- 10.4 Projet de modification au protocole d'entente – MRC Bécancour;
- 10.5 Règlements :
 - 10.5.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - #188-2023;
 - 10.5.2 Adoption règlement démolition d'immeubles - #189-2023;

11. LOISIRS ET CULTURE :

- 11.1 Plage :
 - 11.1.1 Fête Nationale – Sécurité à la côte du Quai;
 - 11.1.2 Demande de plan d'action;
- 11.2 Élargissement – Sentier pédestre;
- 11.3 La Fabrique :
 - 11.3.1 Vente du Presbytère – Droit de préemption;
 - 11.3.2 Donation de bancs de l'église;
- 11.4 Renouvellement – Route des Navigateurs 2023-2024;
- 11.5 Achat de filets – Terrain de soccer;
- 11.6 Offres de services – Projet 2023 Bandes de patinoire;
- 11.7 Offre de services d'ingénierie de structure – Projet Église;
- 11.8 Autorisation de paiement Travaux salles de toilettes – Salle bord de l'eau;
- 11.9 Formation Bien -Vivre – Location salle municipale ;

12. QUESTIONS DIVERSES;

13. PÉRIODE DE QUESTIONS;

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

2023-06-148

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 2 MAI 2023

3.1 Approbation

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu la copie du procès-verbal dans les délais prescrits, il est dispensé d'en faire la lecture.

2023-06-149

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 mai dernier.

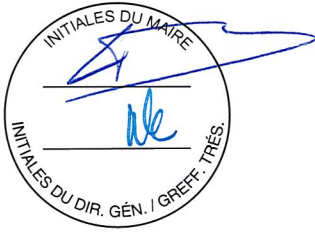
4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale Hanta Rasami fait la lecture de la correspondance en date du 6 juin 2023 et répond aux questions des membres du conseil.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour

- États financiers et rapports 2022
- Comité / projet éoliennes
- Planification stratégique
- Hôpitaux généraux
- Services au CIUSSS



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

5.2 Rapport du Maire

Considérant que conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

Considérant le dépôt du rapport du maire pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022;

2023-06-150

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter le dépôt du rapport du maire pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

5.3 Congrès annuel

5.3.1 FQM

2023-06-151

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la participation du Maire M. Christian Baril, au congrès 2023 de la Fédération québécoise des municipalités, qui se tiendra du 28 au 30 septembre prochain, au Centre des congrès de Québec, au coût de 945 \$ plus les taxes applicables. Les frais de transport, de repas et d'hébergement sont remboursables sur présentation des pièces justificatives.

5.3.2 Directrice générale ADMQ

2023-06-152

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la participation de la directrice générale au congrès 2023 de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tient les 14, 15 et 16 juin 2023 au Centre des congrès de Québec;

Le coût du colloque est de 566 \$ plus les taxes applicables. Les frais de transport et de subsistance sont remboursables sur présentation de pièces justificatives.

5.4 Formation CCU et PIIA dérogations mineures – Président CCU

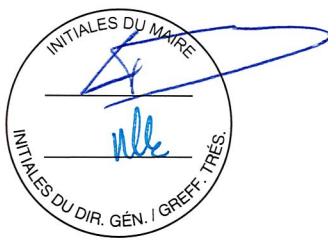
2023-06-153

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la participation du conseiller et président du comité de consultation de l'urbanisme M. Robert Gendron à la formation en ligne « Le rôle du comité de l'urbanisme à l'égard des dérogations mineures et plus » du 17 mai 2023. Le coût de la formation est de 86,23 \$ taxes incluses.

5.5 Renouvellement de service de soutien juridique 2023-2024

Considérant que des informations au niveau juridique sont fréquemment nécessaires concernant les opérations courantes de la municipalité;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant la proposition de services juridiques annuels par la firme « Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L » permettant de choisir entre 6 forfaits annuels;

2023-06-154

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la proposition de services juridiques annuels en optant pour le forfait classique pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 de la firme « Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L » au coût de 1 000 \$ plus les taxes applicables.

Il est de plus résolu de désigner la directrice générale à titre de personnes-ressources pouvant communiquer avec les procureurs dans le cadre de cette entente.

5.6 OBNL – Comités de la municipalité

2023-06-155

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la directrice générale Mme Hanta Rasami à faire les démarches de création ou d'orientation d'un OBNL au sein de la municipalité. Et ce, pour mieux accompagner et soutenir les comités dans l'organisation et la promotion de leurs activités auprès des citoyens.

6. GESTION FINANCIÈRE

6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements

2023-06-156

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des salaires :	18 379,24 \$
Total des incompressibles – Municipalité :	175 980,46 \$
Total des comptes à payer – Municipalité :	83 451,82 \$
Total	277 811,52 \$

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRANSPORT

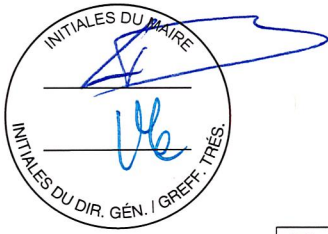
8.1 Offre de service de pulvérisation – rang Saint-Joseph

Considérant que le rang Saint-Joseph nécessite des travaux de pulvérisation, de nivelage et de compaction;

Considérant que l'état actuel de la chaussée présente des déficiences qui compromettent la sécurité des usagers et l'accessibilité aux résidents;

Considérant que les travaux s'effectueront sur une longueur de 1,6 kilomètres ayant une largeur de 6,8 mètres;

Considérant la soumission reçue :



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Firme	Option 1 (Pulvérisation incluant nivelage et compaction)	Option 2 (Pulvérisation de pavage)	Disponibilité et Nombre d'heures des travaux
Excavation A.S 2007	22 704 \$	15 088 \$	Début Juillet (2 Jours)

*Plus les taxes applicables

2023-06-157

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'option n° 1 de l'offre de service de la firme Excavation A.S 2007 au montant de 22 704 \$ plus les taxes applicables pour les travaux de pulvérisation, de nivelage et de compaction du rang Saint-Joseph sur 1,6 kilomètres de long par 6,8 mètres de largeur.

8.2 Demande de nettoyage de fossés – Rang Saint-Joseph

Considérant la demande reçue de M. Rosaire Demers pour le 379 jusqu'au 385 rang Saint-Joseph.

Considérant la demande des citoyens de faire les travaux de réfection au rang Saint-Joseph pour l'année 2024;

Considérant que des démarches préliminaires sont déjà en cours pour ce projet;

2023-06-158

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la demande de M. Rosaire Demers et de faire le nettoyage de ses fossés durant les travaux de réfection au rang Saint-Joseph pour l'année 2024.

8.3 Étude géotechnique – Côte du Quai

Considérant que la Côte du Quai a besoin d'une étude géotechnique;

Considérant les offres de services reçues :

Compagnie	Prix	Disponibilité	Paiement
LEQ	10 250 \$	Août	Exige 50% (avance)
NVIRA	10 450 \$	Immédiatement	0

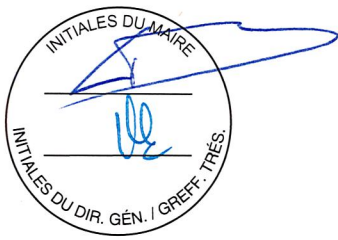
*Plus les taxes applicables

2023-06-159

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de service de la firme Nvira au montant de 10 450 \$ plus les taxes applicables pour l'étude géotechnique pour la Côte du Quai.

9. HYGIÈNE DU MILIEU



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de mai 2023 est de 424 m³ (93 223 gallons impériaux).

9.2 Demande d'utilisation de l'eau – Puit #2

Considérant la demande d'utilisation de l'eau du puit #2 situé sur le terrain municipal derrière le 1975 route Marie-Victorin par M. David Giguière pour l'exploitation de son entreprise maraîchère;

Considérant que l'eau du puit #2 a un taux trop élevé en manganèse pour la consommation humaine de la municipalité;

Considérant sa demande pour avoir une copie de l'analyse d'eau de ce puit;

2023-06-160

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la demande d'utilisation de l'eau du puit #2 situé sur le terrain municipal derrière le 1975 route Marie-Victorin pour l'exploitation de l'entreprise maraîchère de M. David Giguière;

De faire une analyse d'eau plus récente et de lui envoyer une copie du rapport de cette analyse afin de permettre à M. Giguière de connaître le taux de manganèse;

De lui demander de prendre un rendez-vous avec les inspecteurs municipaux pour la planification l'horaire de l'utilisation de ce puit.

9.3 Municipalisation aqueduc rang Saint-Charles

9.3.1 Offre de services écoute des entrées d'eau et des conduites

Considérant le projet de la municipalisation avec Parisville pour l'aqueduc du rang Saint-Charles;

Considérant que ce projet nécessite l'écoute des entrées d'eau et des conduites;

Considérant l'offre de services reçue :

Firme	Prix budgétaire	Nombre d'heures	Transport
Michel Bellemare	125 \$/heure	10h	100 \$

*Plus les taxes applicables

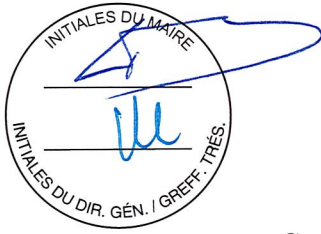
2023-06-161

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de service de la firme Michel Bellemare au prix budgétaire de 125 \$/heure et 100\$ de frais de transport plus les taxes applicables pour les travaux d'écoute des entrées d'eau et des conduites dans le rang Saint-Charles.

9.3.2 Offre de services excavation

Considérant le projet de la municipalisation avec Parisville pour l'aqueduc du rang Saint-Charles;



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Considérant que ce projet nécessite des travaux d'excavation de 4 trous pour effectuer les écoutes sur les conduites et les fuites d'eau;

Considérant l'offre de services reçue :

Firme	Prix budgétaire	Nombre d'heures
Excavation Mailhot	130 \$/heure	15h Maximum

*Plus les taxes applicables

2023-06-162

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la firme Excavation Mailhot au montant de 130 \$/heure plus les taxes applicables pour un maximum de 15h pour les travaux d'excavation de 4 trous du Rang Saint-Charles.

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Rapport de permis émis en mai 2023

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois de mai 2023 indique que 12 permis ont été délivrés pour un montant de 925 000 \$.

10.2 OMH

10.2.1 Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (SARL)

Considérant le programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (SARL);

Considérant les objectifs de ce programme qui est d'informer, orienter et accompagner les citoyens sans logement ou à risque de l'être;

Considérant que ce programme est disponible à l'année et permet à l'OMH de la région à avoir une ressource supplémentaire;

Considérant les frais relatifs à cette participation pour la municipalité est de 0.25 \$/habitant;

2023-06-163

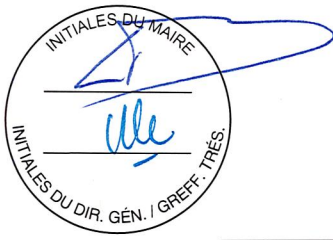
IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la participation de la municipalité au programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (SARL);

D'assumer les frais relatifs à cette participation au montant de 0.25 \$/habitant;

10.2.2 Programme PHTARL

Considérant le programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (PHTARL) de la Société d'habitation du Québec;



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Firme	Prix	Protège Gouttières	Récupérateur d'eau avec baril	Commentaire de l'entrepreneur
Gouttière le Petit Québec	7 190 \$	Inclus	Inclus 1 baril pour caserne 1 pour calvaire 2 pour salle de loisir	Faut changer les gouttières de la caserne pour installer le récupérateur d'eau avec baril (le prix est inclus)
Saint-Agapit	4 950 \$	Inclus Sauf la gouttière de la Caserne	N/A	-Réparation des gouttières à la caserne -Installations de gouttières à la salle bord de l'eau et au calvaire -Pas de récupérateur d'eau

Considérant l'objectif de ce programme qui est de maintenir les services d'aide d'urgence auprès des citoyens sans logement en raison de la pénurie de logements ou d'un sinistre mineur;

Considérant que la municipalité peut être admissible au programme;

Considérant que la municipalité peut déléguer l'OMH de sa région la prise en charge des services relatifs au programme;

Considérant l'aide financière prévue pour la municipalité dans ce programme au montant de 0,80\$ par habitant;

2023-06-164

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

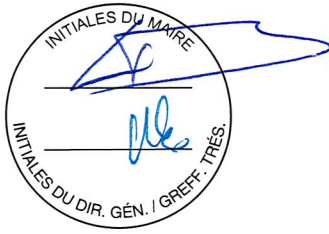
De déléguer l'OMH de la région la prise en charge des services relatifs au programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (PHTARL) de la Société d'habitation du Québec;

10.3 Installation et réparation de gouttières : Caserne, salle Bord de l'eau, Calvaire

Considérant que les gouttières de la caserne devraient être réparées;

Considérant que l'installation de gouttières est nécessaire pour la salle Bord de l'eau et le Calvaire;

Considérant les offres de services reçus :



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2023-06-165

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de la firme Saint-Agapit au montant de 4 950 \$ plus les taxes applicables pour l'installation et la réparation de gouttières à la caserne, salle Bord de l'eau et Calvaire.

10.4 Projet de modification au protocole d'entente – MRC Bécancour

Considérant que la MRC de Bécancour a mis en place un service d'inspection régional de manière à répondre adéquatement aux besoins des municipalités et des contribuables;

Considérant qu'une entente fût présentée, conformément à l'article 569.0.1 du code municipal du Québec et approuvé par les parties;

Considérant que les modifications de la loi sur le patrimoine culturel et de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été sanctionnées le 1^{er} avril 2021 obligeant les municipalités à se doter d'un règlement relatif à la démolition d'immeubles;

Considérant qu'il y a lieu de modifier cette entente pour inclure ce règlement à l'application par les inspecteurs en bâtiment;

Considérant que la MRC devait, conformément à l'article 569.0.1 du code municipal du Québec, déposer un projet de modification à l'entente et le transmettre aux municipalités locales membres du service d'inspection régional;

Considérant que le projet fût présenté à la séance du conseil des maires du 17 mai 2023;

Considérant que les municipalités locales membres de l'entente doivent dans les 60 jours qui suivent la réception des documents, transmettre à la MRC une résolution exprimant leur accord sur le projet de modification;

2023-06-166

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De confirmer à la MRC de Bécancour notre accord sur le projet de modification au protocole d'entente du service d'inspection régional.

10.5 Règlements

10.5.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - #188-2023

RÈGLEMENT PERMETTANT D'ASSUJETTIR LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT RELATIF À CERTAINES INTERVENTIONS (CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT, AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT, CERTAINS TRAVAUX DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE, L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE, ETC.) À L'APPROBATION PRÉALABLE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES PLANS RELATIFS À L'IMPLANTATION ET À L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR UN TERRAIN SITUÉ À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

Considérant que le projet de règlement a été déposé et présenté à tous les membres présents lors de la séance du conseil du 4 avril 2023;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant les propositions des membres présents à la séance du conseil du 4 avril 2023 en lien avec ce règlement;

Considérant que le projet de règlement a été présenté à la consultation publique du 31 mai 2023;

2023-06-167

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le présent règlement portant le titre **Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - #188-2023** soit adopté.

10.5.2 Adoption règlement démolition d'immeuble - #189-2023

RÈGLEMENT PERMETTANT DE RÉPONDRE AUX EXIGENCES DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME OBLIGEANT LES MUNICIPALITÉS À SE Doter D'UN RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES ET D'ASSURER LE CONTRÔLE DES DÉMOLITIONS DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX.

Considérant que le projet de règlement a été déposé et présenté à tous les membres présents lors de la séance du conseil du 4 avril 2023;

Considérant les propositions des membres présents à la séance du conseil du 4 avril 2023 en lien avec ce règlement;

Considérant que le projet de règlement a été présenté à la consultation publique du 31 mai 2023;

2023-06-168

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le présent règlement portant le titre « **Règlement # 189-2023 relatif à la démolition d'immeubles** » soit adopté.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Plage

11.1.1 Fête Nationale – Sécurité à la côte du Quai

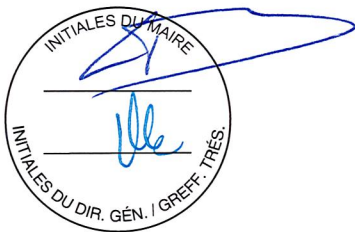
Considérant que depuis plusieurs années la plage est très achalandée dans le cadre des festivités de la fête nationale;

Considérant que depuis l'année 2014, la municipalité mandate une agence de sécurité pour offrir un service de sécurité en haut de la côte du Quai, le 23 juin et quelquefois le 24 juin;

Considérant que la Sûreté du Québec a toujours apprécié et encourage cette démarche ayant comme but de faire respecter l'ordre public, la salubrité et la quiétude;

Considérant l'offre de service de la firme Sécurité de Francheville INC. :

Tarif agent régulier 28,88 \$/heures



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Véhicule lettré 85 \$/jour
*Plus les taxes applicables

2023-06-169

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de service de la firme Sécurité de Francheville INC. : au tarif agent régulier de 28,88 \$/heures et de véhicule lettré au montant de 85 \$/jour plus les taxes applicables;

D'informer le président de la marina de ladite décision;

De demander au président de la marina de fournir à la municipalité la liste de ses membres et de leurs invités qui vont être présents aux 2 soirées.

11.1.2 Demande de plan d'action

Considérant que la plage de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est un attrait touristique très prisé à la saison estivale;

Considérant que la municipalité n'étant pas propriétaire de la plage elle ne peut légiférer sur celle-ci;

Considérant que la plage appartient à l'état et que c'est le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qui gère le régime hydrique du Québec, avec une préoccupation de sécurité, d'équité et de développement durable;

Considérant que la municipalité est desservie par la Sûreté du Québec à partir du poste de la MRC de Bécancour et que ladite Sûreté a pour mission de maintenir la paix, l'ordre public, la sécurité des citoyens, etc.

Considérant que tous les ans, à la saison estivale, il y a une problématique en matière de sécurité à ladite plage et particulièrement à la fête nationale;

Considérant que des agents de sécurité seront mandatés la soirée du 23 et 24 juin afin de sécuriser l'endroit en prévision des festivités de la fête nationale;

2023-06-170

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

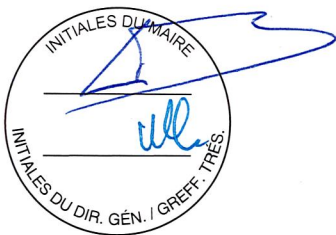
De demander au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à la Sûreté du Québec de déposer, à la municipalité, un plan d'action relatif à la sécurité de la plage à Deschaillons-sur-Saint-Laurent pour la saison estivale 2023.

11.2 Élargissement – Sentier pédestre

Considérant la demande de M. Daniel Tousignant pour l'élargissement du sentier pédestre;

Considérant que l'entretien du fossé est nécessaire et que l'excédent de terre pourra servir à l'élargissement du sentier;

Considérant que l'élargissement aiderait à l'entretien hivernal après une tempête ou lorsqu'un tracteur plus large est nécessaire;



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

2023-06-171

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la demande pour l'élargissement du sentier pédestre et d'assumer les coûts relatifs à cette demande.

11.3 La Fabrique

11.3.1 Vente du Presbytère – Droit de préemption

Considérant la vente du Presbytère par la Fabrique de la Paroisse de Saint-Laurent-Rivières-du -Chêne;

Considérant le droit de préemption que la municipalité peut exercer dans cette vente;

Considérant le prix de vente de l'immeuble qui est hors budget pour la municipalité;

Considérant les coûts relatifs aux travaux de rénovation prévus dans cet immeuble;

Considérant la promesse d'achat # PA 88242 que la Fabrique de la Paroisse de Saint-Laurent-Rivières-du -Chêne a reçue;

Considérant l'ensemble des règlements de la municipalité;

2023-06-172

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De ne pas exercer le droit de préemption dans la vente du Presbytère par la Fabrique de la Paroisse de Saint-Laurent-Rivières-du-Chêne;

D'autoriser la fabrique Saint-Laurent-Rivières-du-Chênes à accepter la promesse d'achat # PA 88242 reçue le 29 mai 2023 la condition que celle-ci soit respectée dans son intégralité;

De respecter la réglementation municipale applicable à cet immeuble;

Que la municipalité s'engage à permettre l'usage résidentiel dans le secteur zoné institutionnel 01;

De respecter l'entente d'utilisation du terrain pour l'usage de la bibliothèque Municipale.

11.3.2 Donation de bancs de l'église

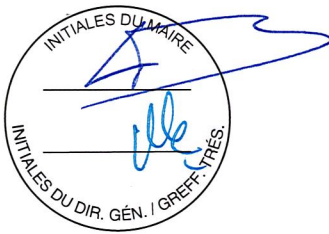
Considérant que la Fabrique a donné gratuitement les bancs de l'église à la municipalité;

2023-06-173

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De vendre les bancs aux citoyens au montant de 50 \$;

De payer les frais administratifs relatifs à cette offre avec le montant reçu et de donner la balance s'il y a lieu à la Fabrique.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

11.4 Renouvellement – Route des navigateurs 2023-2024

2023-06-174

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser l'achat du renouvellement 2023-2024 de la route des navigateurs au montant de 65 \$ annuellement avec un engagement sur 2 ans pour un total de 130 \$ plus les taxes applicables.

11.5 Achat de filets – Terrain de soccer

Considérant que les filets de soccer doivent être changés sur le terrain;

Considérant que la municipalité a approuvé le protocole de collaboration 2023 avec l'association de soccer Les Seigneuries dans la résolution #2023-03-073 pour promouvoir et favoriser la pratique du soccer à Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

Considérant la soumission reçue par l'entreprise Distribution Sports Loisirs :

- Filets de soccer blanc sénior (2 fois)	169,95 \$
- Filets de soccer blanc junior (2 fois)	136,95 \$
- Corde de réparation	19,95 \$
- Transport et manutention	28,00 \$
- TOTAL :	<u>354,85 \$ + taxes applicables</u>

2023-06-175

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la soumission de la firme Distribution Sports Loisirs pour l'achat des filets de soccer sénior et junior au montant de 354,85 \$ plus les taxes applicables.

11.6 Offre de services – Projet 2023 bandes de patinoire

Point reporté à une séance ultérieure.

11.7 Offre de services d'ingénieries de structure – Projet église

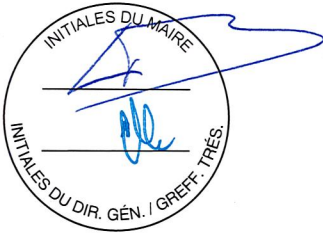
Considérant les offres de services reçues pour les services d'ingénierie de structure pour le projet église :

Compagnie	Prix	Surveillance des travaux
PLURITEC	8 000 \$ Plans, devis et rencontre	Taux horaire Approximatif (25h) = (2 500 \$)
DUGRÉ	8 000 \$ Plans, devis et rencontre	3 600 \$ 6 Visites

2023-06-176

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de service de la firme Pluritec au montant approximatif de 10 500 \$ plus les taxes applicables les services d'ingénierie de structure pour le projet église.



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

11.8 Autorisation de paiement travaux salles de toilettes – salle Bord de l'eau

Considérant les travaux réalisés pour les 2 salles de toilettes à la salle Bord de l'eau;

Considérant que la firme Jean Dallaire architectes soit responsable de la surveillance des travaux pour les 2 salles de toilettes à la salle Bord de l'eau;

Considérant la confirmation de la firme Jean Dallaire architectes pour effectuer les paiements de l'entreprise Construction Pérusse Inc. suite aux travaux réalisés;

2023-06-177

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter le montant de 39 600 \$ plus les taxes applicables afin de procéder au paiement de l'entreprise Construction Pérusse Inc. pour les travaux réalisés pour les 2 salles de toilettes à la salle Bord de l'eau conformément approuvé par la firme Jean Dallaire architectes.

11.9 Formation Bien-Vivre – Location salle municipale

Considérant la demande du Centre de services scolaire de la Riveraine pour la location de la salle municipale pour l'année 2023-2024;

Considérant que Madame Isabelle Lambert offrira une formation Bien-Vivre aux gens de la municipalité;

2023-06-178

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la location de la salle municipale gratuitement pour la formation Bien-Vivre offerte par la commission scolaire de la Riveraine tous les jeudis de 8h30 à 12h30 à partir du 31 août 2023 jusqu'au 22 mai 2024.

12. QUESTIONS DIVERSES

- Terrain de tennis (15 juin)
- Rampes de la salle Bord de l'eau (fin juin)

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Collecte de sang
- Bacs bruns
- Asphalte rang Saint-Charles
- Démolition foyer / règlement de démolition
- Étude géotechnique côte du Quai
- Achat du terrain foyer
- Puit #1
- OBNL
- Bancs d'église
- Trottoirs
- Comité d'embellissement
- Fleurons Québec
- Tonte de pelouse
- Gaspillage d'eau
- Budget Fleurons Québec



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2023-06-179

**IL EST PROPOSÉ PAR :
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 21h17.

Hanta Rasami
Directrice générale et greffière-trésorière

Christian Baril
Maire